

AVIGNON

Ville d'exception

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
VILLE ÉMANCIPATRICE**

Direction Avignon Musées
Musée du Petit Palais

Nos références : FLD/IL 25-026

Affaire suivie par :

Fiona LÜDDECKE

Cheffe d'Établissement

☎ 04.90.86.44.58

@ fiona.luddecke@mairie-avignon.com

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'Avignon

Vu les articles L2122-18, L2122-22 (alinéa 5) et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 5 du 4 Juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté du 23 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Claude NAHOUM, Adjoint au Maire,

Vu le budget de la commune,

Considérant la demande de mise à disposition de la salle 16 et de l'espace Boutique du musée du Petit Palais émanant de Musique Baroque en Avignon,

DÉCIDE

Article 1 : La Ville d'Avignon met gracieusement à la disposition de Musique Baroque en Avignon la salle 16 et l'espace Boutique du musée du Petit Palais du vendredi 17 au mardi 21 octobre pour deux concerts clavecin et chant lyrique.

Article 2 : Les modalités d'occupation des espaces sont précisées dans la convention ci-jointe, conclue entre la Ville d'Avignon et l'association Musique Baroque en Avignon.

Article 3 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.
Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur Le Directeur Général des Services et Monsieur Le Trésorier Principal des Finances de la Ville D'AVIGNON seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à AVIGNON, le 09 OCT. 2025

Parvenu en Préfecture le 14/10/2025

Publié le 27/10/2025



Pour le Maire,
Par délégation,
Le Premier Adjoint

Claude NAHOUM